

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

STATUT, ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - (N° 1610)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par
M. Coronado et M. Molac

ARTICLE 3

Après la seconde occurrence du mot :

« accueil »,

insérer le mot :

« disponibles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à préciser que l'aire d'accueil vers laquelle l'expulsion est envisagée doit avoir des places disponibles.